

Règlement financier prévisionnel 2018-2019 (*)

(*) Une augmentation des tarifs est à l'étude en lien avec le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur. En conséquence le présent règlement est susceptible de modification.

Le nombre de places dans notre établissement étant limité les procédures financières suivantes en découlent

1. Tarification

- Entretiens d'évaluation d'entrée

Les frais relatifs aux entretiens d'évaluation de 1^{ère} rentrée sont payables le jour de l'entretien. Ils s'élèvent à 300 Qar.

- Frais de première inscription

Au moment de la première inscription, des frais d'inscription non remboursables sont demandés, auxquels s'ajoute un acompte non remboursable au titre des frais de scolarité du 1^{er} trimestre.

Les frais d'inscription sont payés une seule fois au cours de la scolarité continue de l'élève.

Seul le complet paiement garantit la place de votre enfant dans notre établissement pour la rentrée. Les montants sont précisés sur le tableau des tarifs prévisionnels 2018-2019.

- Frais de réinscription

Pour tout élève scolarisé dans l'établissement, un acompte pour réinscription non remboursable sera inclus dans la facturation du 3^{ème} trimestre. Cet acompte sera déduit des frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2018-2019. Le paiement complet des factures antérieures et de l'acompte conditionnent la réservation de la place pour la rentrée suivante.

- Frais de scolarité

Pour l'année scolaire 2018-2019, les frais de scolarité et de fournitures de classe figurent sur le tableau des tarifs prévisionnels 2018-2019.

Pour les familles bénéficiant d'une prise en charge des frais de scolarité par leurs employeurs, et si cette prise en charge est conditionnée à l'âge des enfants, le tarif entreprise sera appliqué dès le mois d'anniversaire de l'enfant.

- Frais d'assurances

L'assurance obligatoire couvre la responsabilité civile de l'établissement et de l'enfant en cas d'accident intervenant dans le lycée et dans les horaires de classe. Elle intervient en complément de l'assurance prise par les familles. La cotisation figure sur le tableau des tarifs prévisionnels 2018-2019.

2. Réductions

- Remise pour les fratries

Une réduction sur les frais de scolarité (hors frais de fournitures, d'assurance, de 1^{ère} inscription, frais accessoires et acompte) est accordée aux familles nombreuses :

15% pour le 3^{ème} enfant scolarisé à l'école,

20% pour le 4^{ème} enfant et suivant(s) scolarisé à l'école.

La réduction est appliquée sur les frais de scolarité du plus jeune.

- **Système des vouchers pour les élèves Qataris**

Les parents de l'élève doivent fournir au plus tard pour le 15 septembre 2018 une **attestation actualisée** de la part de leur employeur ou du ministère du travail précisant qu'ils ne reçoivent pas d'allocation d'éducation.

En l'absence de cette attestation, le parent s'engage à payer l'intégralité des frais de scolarité.

Le parent s'engage à payer la différence entre les frais de scolarité et la valeur du voucher (28 000 Qar) conformément à la loi 7 de 2012 (cf. document ci-joint)

- **Accès aux tarifs réduits**

Les tarifs réduits français ou autre nationalité que Qatarienne ne seront accordés que sur présentation d'une attestation de chacun des employeurs des parents précisant que les droits de scolarité ne font l'objet d'aucune prise en charge, directe ou indirecte, totale ou partielle. En cas de prise en charge partielle par le(s) employeur(s), le reliquat à payer sera établi sur la base du plein tarif.

3. Facturation

Les frais de scolarité et les frais accessoires font l'objet de trois facturations.

- Facturation du 1^{er} trimestre en 1^{ère} quinzaine de septembre : 40 %
- Facturation du 2^{ème} trimestre en 1^{ère} quinzaine de décembre : 30%
- Facturation en 3^{ème} trimestre en 2^{ème} quinzaine de mars : 30 %

- Traitements des cas particuliers

Arrivée en cours d'année scolaire

La facturation est établie au prorata du nombre de mois à couvrir.

Le mois d'entrée est intégralement dû.

Départ en fin d'année et/ou cours d'année scolaire

Tout départ d'enfant doit être formalisé par un courrier ou courriel adressé à la direction de l'établissement. Le trimestre engagé est entièrement dû et la date de réception de cet écrit sera considérée comme point de départ de la mise en route de la procédure de radiation.

Les documents de sortie, nécessaires à l'inscription dans un autre établissement, sont établis après confirmation par la comptabilité que les manuels scolaires ont été restitués et que les sommes dues au lycée ont été réglées.

4. Modalités de paiement

Les factures doivent être réglées dans les 15 jours suivant leur émission.

Le règlement des factures se fait par virement bancaire en mentionnant le nom, le prénom de l'élève et le numéro de facture, sur le compte bancaire du lycée Voltaire

(IBAN : QA32QNBA 0000 0000 0786 7444 11001 / SWIFT : QNBAQAQXXX),

par chèque bancaire libellé à l'ordre du « Lycée Voltaire » ou par espèces auprès du service comptabilité de l'établissement.

Les paiements par espèces sont possibles sur les seuls sites de West Bay et Al Waab.

Les frais générés par le retour de chèques impayés seront facturés aux familles concernées.



Partie à détacher et à remettre à l'administration

Nom et prénom de l'enfant : (en lettres capitales)

Classe demandée (en lettres capitales) : _____

Rappels

- Je certifie avoir reçu le règlement financier détaillé en annexe du présent dossier d'inscription.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et notamment :
 - de l'obligation du versement du droit de 1^{ère} inscription
 - de l'obligation du versement d'un acompte au titre du 1^{er} trimestre.
- La présente inscription vaut adhésion au règlement intérieur et financier de l'établissement.
- Je m'engage à fournir tout document exigé par les autorités Qatariennes dans les meilleurs délais.

Nom et prénom du responsable (en lettres capitales) :

Date et signature



المدرسة القطرية - الفرنسية فولتاير
Lycée Franco-Qatarien Voltaire

Frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018

IMPORTANT : Pour l'année scolaire 2018-2019, une augmentation des tarifs est à l'étude au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

<<<<<< Les frais de scolarité définitifs pour 2018-2019 devraient être connus à compter de la 1ère semaine de mars 2018 >>>>>>

QATARIS/ Entreprises				AUTRES NATIONALITES				Français			
ANNUEL	1 ^{er} Terme	2 ^{ème} Terme	3 ^{ème} Terme	ANNUEL	1 ^{er} Terme	2 ^{ème} Terme	3 ^{ème} Terme	ANNUEL	1 ^{er} Terme	2 ^{ème} Terme	3 ^{ème} Terme
2017-2018	4 mois	3 mois	3 mois	2017-2018	4 mois	3 mois	3 mois	2017-2018	4 mois	3 mois	3 mois

MATERNELLE

Frais de scolarité	35 310	14 124	10 593	10 593	33 679	13 471	10 104	10 104	19 953	7 981	5 986	5 986
Fouritures: de classe consommables	643	257	193	193	643	257	193	193	643	257	193	193
Assurance scolaire	203	81	61	61	203	81	61	61	203	81	61	61
TOTAL	36 156	14 462	10 847	10 847	34 525	13 809	10 358	10 358	20 799	8 319	6 240	6 240

ELEMENTAIRE

Frais de scolarité	36 165	14 466	10 850	10 850	34 490	13 796	10 347	10 347	20 231	8 093	6 069	6 069
Fouritures: de classe consommables	643	257	193	193	643	257	193	193	643	257	193	193
Assurance scolaire	203	81	61	61	203	81	61	61	203	81	61	61
TOTAL	37 011	14 804	11 104	11 104	35 336	14 134	10 601	10 601	21 077	8 431	6 323	6 323

COLLEGE

Frais de scolarité	38 868	15 548	11 660	11 660	37 676	15 070	11 303	11 303	23 512	9 404	7 054	7 054
Assurance scolaire	200	80	60	60	200	80	60	60	200	80	60	60
TOTAL	39 068	15 628	11 720	11 720	37 876	15 150	11 363	11 363	23 712	9 484	7 114	7 114

LYCEE

Frais de scolarité	38 868	15 548	11 660	11 660	37 676	15 070	11 303	11 303	23 560	9 424	7 068	7 068
Assurance scolaire	200	80	60	60	200	80	60	60	200	80	60	60
TOTAL	39 068	15 628	11 720	11 720	37 876	15 150	11 363	11 363	23 760	9 504	7 128	7 128

Frais de 1^{ère} inscription

Maternelle et élémentaire 2678 Qar
Collège et lycée 2625 Qar

Acompte

sur frais de scolarité du 1^{er} trimestre 3000 Qar

Tests d'entrée

300 Qar

Rentrée 2017-2018

1^{er} Terme : durée 4 mois du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017

2^{ème} Terme : durée 3 mois du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018

3^{ème} Terme : durée 3 mois du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018

Les règlements se font par virement bancaire en mentionnant dans le libellé le nom et le prénom de l'élève (IBAN: QA32QNBA 0000 0000 0786 7444 11001/SWIFT: QNBAQAQAXXX), par chèque bancaire libellé à l'ordre du "Lycée Voltaire" ou par espèces auprès du service comptabilité de l'établissement.

Les paiements par espèces sont possibles sur les seuls sites de West Bay et Al Waab.



الوزارة القطرية للتعليم
The Ministry of Education, Qatar



هيئة التعليم

تعهد ولي الأمر

EDUCATION INSTITUTE

تعهد

أقر أنا الموقع أدناه بصحة البيانات الواردة بهذا التعهد و كما أنني أتعهد بالتزامي بكافة الشروط و الضوابط طبقا للقانون رقم (7) لسنة 2012 و القرار الوزاري رقم (29) لسنة 2012 بشأن القسام التعليمية.

بيانات ولي الأمر:

اسم ولي الأمر /	الرقم الشخصي
الجنسية /	جهة عمل ولي الأمر /
الهاتف /	

بيانات الطالب:

الاسم /	الرقم الشخصي
الجنسية /	الصف الدراسي /
العام الأكاديمي	يوم
تاريخ الميلاد /	شهر
هل تستخدم ابناك مواصلات المدرسة؟ اذا كانت	نعم () لا ()
الاجابة بنعم. يجب ارفاق ما يفيد ذلك من	()
المدرسة.	